

Arrêté du 30 mai 2001 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR : ATEG0100266A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 8 juin 1998 modifié portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur proposition des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour représenter l'administration :

Membres suppléants

M. Michel (Jean-Marc), directeur adjoint de la nature et des paysages, en remplacement de M. Mégret (Alain),
Mme Malmassari (Nicole), sous-directrice des affaires financières et de la logistique, en remplacement de M. d'Escrivan (Arnaud),
M. Decarre (Michel), chargé de la sous-direction des ressources humaines, en remplacement de M. Davy (Marc),
M. Duclaux (Thierry), sous-directeur de la gestion des personnels d'encadrement au ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de Mme Malmassari (Nicole),
M. Guillard (Philippe), directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie, en remplacement de Mme Labat-Gest (Chantal).

Article 2

Sont nommés pour représenter le personnel :

Membre titulaire

Au titre de la CFDT : M. Alexandre (Richard), en remplacement de M. Brandy (Gérald).

Membres suppléants

Au titre de la CFDT : M. Thorette (Jacques), en remplacement de M. Roch (Jérôme),
Au titre du syndicat FO : Mme Janot (Sophie), en remplacement de M. Boulengier (Jean-Luc).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 30 mai 2001.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
Th. Wahl